

## LA VIE ECONOMIQUE

- [Les cinq principales mesures du plan pauvreté d'Emmanuel Macron](#)
- [Les créations d'emplois ont marqué le pas au deuxième trimestre](#)
- [Le déficit commercial recule en juillet](#)
- [L'absentéisme est en augmentation chez les fonctionnaires territoriaux](#)

## COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Dépenses de santé : 2 977 euros par habitant en 2017, en faible hausse](#)
- [Fin du numerus clausus, médecins salariés, 4 000 assistants médicaux... les grandes mesures du plan santé](#)

## FISCALITE

- [Macron contredit Castaner et exclut de modifier les droits de succession](#)
- [L'"exit tax" sera remplacée par un "dispositif plus ciblé"](#)
- [Le gouvernement lance un observatoire pour évaluer l'ampleur de la fraude fiscale](#)

## LA VIE DES ENTREPRISES

- [Après les États-Unis, Toys'R'Us envisage de licencier en France](#)

## LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Monoprix devra fermer une cinquantaine de magasins avant 21 heures à Paris](#)
- [Brexit : l'autorité bancaire européenne choisit La Défense](#)

### **Qu'est-ce que Le.Crible ?**

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant :  
[eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

## LA VIE ECONOMIQUE

### ● Les cinq principales mesures du plan pauvreté d'Emmanuel Macron

Le 13/09/18, le président **Macron** a exposé son plan pauvreté. Une série de mesures sera prise dans cinq domaines.

**01)- La petite enfance.** Les crèches : il s'agit de les rendre accessibles à tous, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, ces dernières accueillant 20 % d'enfants favorisés contre 5 % d'enfants défavorisés. Le financement : **a)** l'Etat financera jusqu'à 90 % des frais de création de crèche dans les communes en demande ; **b)** Il offrira des bonus financiers aux communes et collectivités. Le but : que 90 000 places soient attribuées à des enfants défavorisés ; **c)** 30 000 places et 1 000 relais d'assistantes maternelles seront créés, principalement dans les quartiers dits prioritaires. Seront aussi soutenus les parents demandeurs d'emploi. Jusqu'à présent, ces derniers n'avaient souvent pas accès à une place en crèche pour leur(s) enfant(s). Il sera par conséquent créé 300 crèches à vocation d'insertion professionnelle. Autres mesures : l'instauration du tiers payant pour l'embauche d'une assistante maternelle afin que les ménages les plus démunis n'aient pas à avancer les frais ; et, pour les familles monoparentales les plus pauvres, l'augmentation des aides financières. Pour favoriser un meilleur accueil et « *le développement de l'enfant* », la formation des 600 000 professionnels des crèches va être repensée, notamment en ce qui concerne les « *compétences langagières* », très inégales selon les milieux d'origine. Enfin, vont être mises en place des mesures de soutien à la parentalité : ouverture de 300 centres sociaux, révision des missions de la protection maternelle infantile qui, désormais, aidera dans leurs démarches les futures mères dès le quatrième mois de grossesse.

**02)- L'enfance.** Le président Macron a insisté sur la garantie qu'il entendait apporter à tous les enfants de protéger « *les droits indivisibles et inaliénables à l'éducation, à la santé, à l'alimentation et au logement* ». Avant d'ajouter que les enfants à la rue et dans les bidonvilles « *représentent 30 % des habitants* ». 125 millions d'euros vont être consacrés par l'Etat en vue d'accompagner les familles déshéritées vers un logement pérenne. Un petit-déjeuner et un repas complet par jour seront garantis dans les zones d'éducation prioritaire ; dans les communes les plus défavorisées, un petit-déjeuner à 1 euro sera institué. Enfin, dans le cadre du programme « Malin », des produits alimentaires seront accessibles à bas prix aux ménages les plus dépourvus. Le but annoncé par Emmanuel Macron est d'éradiquer les inégalités scolaires : « *60 à 70 % des enfants de CM2 scolarisés dans les quartiers où la pauvreté s'est installée [ne maîtrisent pas les fondamentaux]* ».

**03)- Les jeunes.** M. Macron veut travailler sur l'orientation scolaire car, aujourd'hui, trop de jeunes sont dirigés vers des filières qu'ils n'ont ou n'auraient pas choisies et que, par conséquent, ils finissent par abandonner. C'est ainsi que, chaque année, près de 20 000 jeunes quittent le système scolaire sans aucune solution alternative. Selon le président, ils seraient au total 2 millions à être ainsi « *perdus de vue* ». Désireux de dépasser le principe de l'école obligatoire jusqu'à 16 ans, il entend instaurer une « *obligation de formation jusqu'à 18 ans* ». Ecoles et missions locales devront leur proposer des solutions ; une sorte d'école de la deuxième chance. Ces jeunes pourront bénéficier d'une garantie jeune, mêlant allocation et accompagnement. 500 000 jeunes devraient entrer dans ce dispositif d'ici 2022.

**04)- L'insertion.** Le constat : la mission d'insertion contenue dans les objectifs du RMI et du RSA a été délaissée. Le président a donc décidé de créer un « *service public de l'insertion* », dès janvier 2019. Le but : « *[Que] chaque personne [qui s'inscrit au RSA] puisse avoir un rendez-vous dans le mois [et] dans un lieu unique [pour avoir droit à un accompagnement]* ». Ce nouveau droit s'accompagne d'un devoir, celui, pour l'allocataire, « *d'agir sur son insertion* ». Comment ? Par la signature d'un Contrat d'engagement réciproque qui interdirait « *de refuser plus de deux offres raisonnables d'activité* ». S'ajoutent à cela le Parcours investissement dans les compétences (destiné à doper les offres de formation) et la « *garantie d'activité* » qui permettraient à 300 000 allocataires du RSA de bénéficier d'un accompagnement global (santé, emploi, logement, transport, etc.).

[Retour au sommaire](#)

Enfin, l'Etat va consacrer une enveloppe pour que soient développées les offres d'emploi issues du secteur de l'insertion par l'activité économique. Cela pourrait monter à 100 000

embauches supplémentaires. Dans ce cadre, seront développées des expérimentations comme Territoire zéro chômage de longue durée, Convergence ou Tapaj.

**05)- Les minima sociaux.** Le président Macron veut créer, à l'horizon 2020, un « *revenu universel d'activité* ». Seront fusionnées la Couverture maladie universelle complémentaire et l'Aide au paiement d'une complémentaire santé. L'idée est d'améliorer la couverture santé des personnes les plus démunies et d'étendre le nombre de bénéficiaires. La prime d'activité, elle, sera augmentée, le RSA non par contre. Sera mis en place un système de données entre les différentes caisses, dans le but de faciliter la délivrance des minima sociaux et d'éviter des demandes multiples. **La Croix** : « *Mais surtout, le président a lancé le chantier, périlleux, de la fusion des minima sociaux dans un "revenu universel d'activité" à horizon inconnu* ». **Agnès Buzyn**, ministre des solidarités : « *Le socle minimal sur lequel nous travaillons inclut le RSA, l'APL (aide personnalisée au logement) et la prime d'activité* ». Avant de préciser que cette aide nouvelle ne serait pas « *inconditionnelle* ». Comprendre qu'elle serait attribuée « *sous condition de ressources* ». La Croix précise que, comme le RSA, ce revenu universel d'activité serait « *soumis à signature d'un contrat* ».

**Le plan pauvreté d'un point de vue financier :** **01)-** Pour la petite enfance : 1,24 milliard d'euros. **02)-** Pour l'enfance : 271 millions d'euros. **03)-** Pour la formation des jeunes en grande précarité : 439 millions d'euros. **04)-** Pour la revalorisation de la prime d'activité : 3,9 milliards d'euros. **05)-** Pour les autres mesures (extension de la CMU, etc.) : 1 milliard d'euros. **06)-** Pour l'accompagnement vers l'emploi : 1,04 milliard d'euros. **07)-** Pour la création d'un fonds d'investissement de lutte contre la pauvreté : 100 millions d'euros.

[https://www.la-croix.com/France/Exclusion/cinq-principales-mesures-plan-pauvrete-dEmmanuel-Macron-2018-09-13-1200968531?utm\\_source=Newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_content=20180915&utm\\_campaign=NEWSLETTER\\_CRX\\_PERSONNALISEE&PMID=982216b4f41c9a8c5daffde3866b2aed&ope=eyJndWlkiOTgyMjE2YjRmNDFlOWE4YzVkYWZmZGUzODY2YjJhZWQifQ==](https://www.la-croix.com/France/Exclusion/cinq-principales-mesures-plan-pauvrete-dEmmanuel-Macron-2018-09-13-1200968531?utm_source=Newsletter&utm_medium=email&utm_content=20180915&utm_campaign=NEWSLETTER_CRX_PERSONNALISEE&PMID=982216b4f41c9a8c5daffde3866b2aed&ope=eyJndWlkiOTgyMjE2YjRmNDFlOWE4YzVkYWZmZGUzODY2YjJhZWQifQ==)

(Source : [www.la-croix.com](http://www.la-croix.com) du 13/09/2018, Nathalie Birchem et Emmanuelle Lucas)

### ● Les créations d'emplois ont marqué le pas au deuxième trimestre

D'après l'**Insee**, les entreprises, au deuxième trimestre 2018, ont créé 12 500 emplois (contre 47 500 au premier trimestre). Le privé a connu un net recul, avec 24 300 créations d'emplois (contre 48 800 au premier trimestre). Le public, lui, a connu 11 800 destructions d'emplois. La raison : la baisse du nombre de contrats aidés. Sur un an toutefois, l'emploi est en hausse : + 207 600 salariés supplémentaires par rapport au deuxième trimestre 2017.

**Par secteurs.** Les services marchands, généralement moteurs de l'emploi, ont subi un ralentissement (23 400 créations de postes, contre 38 100 au premier trimestre), « *plombés* » par le secteur de l'intérim (- 2 900 postes, une première depuis l'été 2014). L'industrie ne fait pas mieux (- 2 200 emplois, après - 400 au premier trimestre). Exception dans la construction qui connaît une hausse (+ 5 000 emplois). En ce qui concerne les services non marchands, recul également (- 14 000 emplois, après + 1 800 au premier trimestre). Au vu de la situation économique actuelle (une minuscule hausse du PIB à 0,2 % sur deux trimestres, la baisse des prévisions de croissance par le gouvernement, à 1,7 % au lieu de 2 % comme initialement prévu), les entreprises restent prudentes. D'après le baromètre de **ManpowerGroup** du 10/09/18, **les intentions d'embauche** devraient baisser encore au quatrième trimestre, avec des prévisions de recrutement à + 2 % (- 3 points par rapport au trimestre précédent, - 2 points par rapport à la même période en 2017). Les plus frileuses : les grandes entreprises (- 6 points par rapport au trimestre précédent), contrairement aux petites entreprises (+ 2 points). Par secteur. L'hôtellerie-restauration (- 4 points), le commerce (- 2 points). Par contre, l'électricité, l'eau et le gaz se portent bien (+ 15 points). Par secteurs géographiques. Les régions les plus dynamiques : le Nord et l'Ouest. La région la moins dynamique : L'Île-de-France, « *seule région dans laquelle les prévisions d'embauches sont négatives* ».

[Retour au sommaire](#)

Enfin, en ce qui concerne **les salaires**, l'**Acoss** (Agence centrale des organismes de Sécurité sociale) a indiqué, le 10/09/18, que le salaire moyen par tête avait connu une légère progression au deuxième trimestre 2018 (+ 0,7 %, après + 0,4 % au premier trimestre,

+ 2,1 % sur un an). La masse salariale du secteur privé, au total, a progressé (+ 0,9 % au deuxième trimestre, idem qu'au premier trimestre, + 3,6 % sur un an).

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2018/09/11/20002-20180911ARTFIG00059-les-creations-d-emplois-ont-marque-le-pas-au-deuxieme-trimestre.php>

(Source : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) du 11/09/2018, Hayat Gazzane)

#### ● Le déficit commercial recule en juillet

Le 07/09/18, les **Douanes** ont annoncé que le déficit commercial de l'Hexagone a reculé en juillet, de 2,6 milliards d'euros par rapport à juin. Il s'est contracté à 3,49 milliards d'euros ; c'est son plus bas niveau depuis décembre 2017. Motif : le « *rattrapage* » des livraisons d'Airbus vers l'Asie (37 appareils pour 2,84 milliards d'euros, contre 2,96 milliards d'euros en juin) et les exportations pharmaceutiques. Le déficit des produits manufacturés a été considérablement réduit (2,62 milliards d'euros, contre 4,52 milliards d'euros en juin). Sur un an, le déficit cumulé est de 60,9 milliards d'euros (contre 63,5 milliards d'euros pour l'année calendaire 2017). **Les exportations** : elles ont progressé (+ 1,2 %, 41,35 milliards d'euros). **Les importations** ont baissé (- 4,4 %, après + 1,4 % en juin, à 44,84 milliards d'euros). L'origine de cette baisse : les importations de pétrole raffiné « *qui enregistrent un reflux brutal après trois mois très élevés, le déficit des échanges étant divisé par deux d'un mois sur l'autre* ». D'après la **Banque de France**, grâce aux exportations aéronautiques, le solde des transactions courantes a connu un excédent (500 millions d'euros, après un déficit de 2,3 milliards d'euros en juin). L'excédent des services a atteint 2,5 milliards d'euros en juillet (contre 1,6 milliard d'euros en juin). Par contre, le flux des investissements directs français à l'étranger a reculé (- 4,7 milliards d'euros). Le flux des investissements étrangers en France, lui, est « *resté presque inchangé* » (3,1 milliards d'euros en juillet, après 2,9 milliards en juin). **La Tribune** : « *Par zones géographiques, le déficit de la France avec les pays hors Europe s'est contracté à 2,26 milliards d'euros (- 3,69 milliards en juin). Celui avec les autres pays de l'Union européenne a diminué à 2,69 milliards (contre 3,55 milliards). Avec la seule zone euro, il s'est inscrit à 3,21 milliards contre 3,81 milliards un mois plus tôt* ».

<https://www.latribune.fr/economie/france/le-deficit-commercial-recule-en-juillet-789660.html>

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 07/09/2018, avec agences)

#### ● L'absentéisme est en augmentation chez les fonctionnaires territoriaux

Le 14/09/18, le baromètre de l'**association des DRH des grandes collectivités** indique que le taux d'absentéisme pour maladie chez les fonctionnaires territoriaux en 2017 a augmenté, à 8,34 % sur un an. « *Un chiffre supérieur aux trois quarts à celui du privé* ». Il était de 8,20 % en 2016, de 7,85 % en 2015. Sont plus particulièrement touchées les filières techniques (10,4 %) et médico-sociales (8,9 %). **Challenges** : « *Le taux d'absentéisme est calculé sur un périmètre intégrant la maladie ordinaire, les accidents de travail, la maladie professionnelle, les congés longue/grave maladie et les congés longue durée* ». Il ne comprend pas les congés maternité.

[https://www.challenges.fr/economie/social/l-absenteisme-en-hausse-chez-les-fonctionnaires-territoriaux\\_612904#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20180914](https://www.challenges.fr/economie/social/l-absenteisme-en-hausse-chez-les-fonctionnaires-territoriaux_612904#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20180914)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) 14/09/2018, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

### COTISATIONS SECURITE SOCIALE

#### ● Dépenses de santé : 2 977 euros par habitant en 2017, en faible hausse

D'après les chiffres de la **DREES** (service statistique du ministère de la santé) rendus publics le 10/09/18, la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM), en 2017, a atteint un total de 199,3 milliards d'euros (8,7 % du PIB), soit 2 977 euros par habitants. Un rythme de croissance qui s'infléchit considérablement (+ 1,3 %, après + 2 % en 2016). Motif : le ralentissement des soins hospitaliers (92,8 milliards d'euros, + 0,9 % en valeur). Ceci dû à une baisse importante des volumes (de 2,3 % à 0,9 %), « *alors que les prix sont stables tous secteurs hospitaliers confondus* ». Les soins de ville (soins en cabinets libéraux et dispensaires, analyses biologiques, cures thermales), eux, ralentissent légèrement, à 53,4 milliards d'euros. Ce sont les premiers contributeurs à la croissance de la CSBM. La consommation de soins de généralistes en ville est en hausse (+ 1,4 %, contre 1,2 % en

2016, soit 8,9 milliards d'euros). Selon l'étude, la hausse est due à celle des honoraires (consultation de référence à 25 euros depuis le 01/05/17) et à la revalorisation des contrats forfaitaires, par exemple la rémunération sur la RSOP (rémunération sur objectifs de santé publique). **L'étude** : « Cette part forfaitaire pourrait atteindre 13 % de la rémunération des généralistes en 2017, soit le double de son niveau de 2008 ». Hausse également chez les soins de médecins spécialistes en ville (11,9 milliards d'euros, 3,4 %) ; hausse due, là encore, aux revalorisations (notamment certaines majorations). **L'étude** : « Le dynamisme des volumes de soins des médecins spécialistes reste porté depuis plusieurs années par la hausse des actes techniques, des scanners et d'IRM ». **La CSMF** : « En volume, les actes de médecine générale ont diminué de 1 % et ceux de médecine spécialisée n'ont augmenté que de 1 % ». Quant à la part prise en charge des dépenses de santé par l'Assurance maladie obligatoire, elle s'élève à 77,8 % ; soit, entre 2008 et 2017, une progression en moyenne de 0,2 point par an. La part prise en charge par les complémentaires, elle, a connu une baisse de 0,2 point en 2017 ; elle a atteint 13,2 % (après deux années où elle est restée stable). Le reste à charge pour les assurés a atteint 7,5 % en 2017 (c'est le taux le plus limité des pays de l'OCDE, même si la France fait partie des pays européens où la dépense courante est la plus élevée en part de PIB).

[https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2018/09/10/dépenses-de-santé-2-977-euros-par-habitant-en-2017-en-faible-hausse\\_860693](https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2018/09/10/dépenses-de-santé-2-977-euros-par-habitant-en-2017-en-faible-hausse_860693)

(Source : [www.lequotidiendumedecin.fr](http://www.lequotidiendumedecin.fr) du 10/09/2018, Loan Tranthimy)

### ● Fin du numerus clausus, médecins salariés, 4 000 assistants médicaux... les grandes mesures du plan santé

Ce sont 54 mesures contenues dans le plan santé qui ont été dévoilées le 17/09/18. Le but : une transformation du système de santé de manière à renforcer l'offre de soins, à ce que tous les Français puissent être pris en charge par la médecine de ville, à désengorger les hôpitaux, à améliorer la prise en charge et à répondre aux malaises des soignants. Les principales mesures :

**01)-** L'Ondam (l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie) va être relevé de 2,3 % à 2,5 %, ce qui apportera 400 millions d'euros en 2019, somme qui permettra de financer le plan santé. **Une source citée par l'AFP** : « [En cumulé, c'est] 1,6 milliard d'euros [qui sont] garantis [pour] accompagner la réforme [sur les quatre prochaines années] ».

**02)-** 400 médecins pour les déserts médicaux. Ces médecins seront salariés par des centres hospitaliers de proximité ou des centres de santé.

**03)-** 4 000 postes d'assistants médicaux vont être créés d'ici 2022. Leur rôle : assister les généralistes ou les spécialistes. Par exemple en préparant les patients pour la consultation et en déchargeant les médecins des actes simples (prise de tension, de température, etc.).

**04)-** Systématisation de la prise de rendez-vous en ligne. Le but : gagner du temps en limitant le nombre de rendez-vous non honorés.

**05)-** Des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) vont être mises en place d'ici janvier 2021. Cela devrait permettre d'alléger les urgences hospitalières. D'ici à 2022, 1 000 CPTS devraient être déployées sur l'ensemble du pays.

**06)-** Certaines activités hospitalières vont être réorganisées. Les établissements seront répartis en trois catégories : soins de proximité, soins spécialisés, soins ultra-spécialisés. Cette réorganisation aura lieu au sein des groupements hospitaliers de territoire (GHT, instaurés par la loi Touraine), GHT qui seront ouverts au secteur privé.

[Retour au sommaire](#)

**07)-** Le financement des hôpitaux va évoluer. Ainsi, l'enveloppe « récompensant la qualité des soins » sera augmentée de 60 à 300 millions d'euros, ce dès 2019. Deux pathologies (le diabète et l'insuffisance rénale chronique) seront désormais financées au forfait. **L'Elysée** : « Il n'y aura plus de paiement à chaque consultation, mais un forfait pour solde de tout compte, charge à l'hôpital de faire en sorte que ses patients n'aient pas besoin de revenir vingt fois ». Un système de tarification au parcours et à la qualité des soins qui devra, d'ici à 2022, peser davantage que la tarification à l'activité dans le financement des hôpitaux.

**08)-** Suppression du numerus clausus à la rentrée 2020. Le numerus clausus, c'est ce système qui limite le nombre d'étudiants admis en deuxième année d'études de médecine, de sages-femmes, d'odontologie ou de pharmacie. Des examens sanctionnant le passage en deuxième année, puis en troisième année, le remplaceront.

[https://www.lemonde.fr/sante/article/2018/09/17/fin-du-numerus-clausus-des-medecins-salaries-4-000-assistants-medicaux-les-grandes-mesures-du-plan-sante\\_5356428\\_1651302.html](https://www.lemonde.fr/sante/article/2018/09/17/fin-du-numerus-clausus-des-medecins-salaries-4-000-assistants-medicaux-les-grandes-mesures-du-plan-sante_5356428_1651302.html)

[https://www.liberation.fr/direct/element/plan-sante-environ-400-millions-deuros-supplementaires-pour-lassurance-maladie-en-2019\\_87404/](https://www.liberation.fr/direct/element/plan-sante-environ-400-millions-deuros-supplementaires-pour-lassurance-maladie-en-2019_87404/)

(Sources : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) du 17/09/2018, François Béguin, [www.liberation.fr](http://www.liberation.fr) du 17/09/2018)

## FISCALITE

### ● **Macron contredit Castaner et exclut de modifier les droits de succession**

Le 17/09/18, le président **Macron** a démenti les propos tenus par **Christophe Castaner**, délégué général de La République en marche, qui avait affirmé, le 14/09/18, vouloir « *ouvrir une réflexion sans tabou sur la fiscalité des successions* ». Emmanuel Macron a formellement exclu de modifier les droits de succession sous sa présidence.

[https://www.challenges.fr/politique/macron-exclut-de-modifier-les-droits-de-succession\\_613394](https://www.challenges.fr/politique/macron-exclut-de-modifier-les-droits-de-succession_613394)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 17/09/2018, avec AFP)

### ● **L'"exit tax" sera remplacée par un "dispositif plus ciblé"**

Le 15/09/18, **Bercy** a indiqué que l'exit tax, taxe de sortie, destinée à freiner l'exil fiscal, telle qu'elle est aujourd'hui, va être supprimée et sera remplacée par un « *dispositif plus ciblé* », principalement recentré sur les cas d'optimisation fiscale. Ce nouveau dispositif ciblera les cessions de patrimoine intervenant jusqu'à 2 ans après un départ de France (contre 15 ans aujourd'hui).

[http://www.nouvelobs.com/en-direct/a-chaud/51183-bercy-remplacee-dispositif-cible.html#xtor=EPR-2-\[ObsActu17h\]-20180915](http://www.nouvelobs.com/en-direct/a-chaud/51183-bercy-remplacee-dispositif-cible.html#xtor=EPR-2-[ObsActu17h]-20180915)

(Source : [www.nouvelobs.com](http://www.nouvelobs.com) du 15/09/2018)

### ● **Le gouvernement lance un observatoire pour évaluer l'ampleur de la fraude fiscale**

Le 13/09/18, **Gérald Darmanin**, ministre de l'Action et des Comptes publics, a annoncé la création d'un observatoire pour évaluer l'ampleur de la fraude fiscale. **M. Darmanin** : « *Je suis favorable à ce que soit produite une évaluation publique de la fraude, à essayer de définir un montant* ». Le champ couvert sera très large : de la fiscalité aux prélèvements sociaux. Les travaux de l'Observatoire porteront sur la fraude mais aussi sur le manque à gagner fiscal et social au sens le plus large, « *c'est-à-dire aux pertes de recettes liées aux erreurs* ». **M. Darmanin** s'est étonné qu'il n'y ait aucun chiffre officiel de la fraude fiscale en France et s'est engagé à donner un chiffre l'année prochaine. Avant de conclure que « *nous associerons des experts et ONG à ce travail, car c'est une affaire sociétale* ».

[https://www.latribune.fr/economie/france/le-gouvernement-lance-un-observatoire-pour-evaluer-l-ampleur-de-la-fraude-fiscale-790463.html#xtor=EPR-2-\[actu-du-jour\]-20180914](https://www.latribune.fr/economie/france/le-gouvernement-lance-un-observatoire-pour-evaluer-l-ampleur-de-la-fraude-fiscale-790463.html#xtor=EPR-2-[actu-du-jour]-20180914)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 14/09/2018, avec AFP)

## LA VIE DES ENTREPRISES

### ● **Après les États-Unis, Toys'R'Us envisage de licencier en France**

D'après les syndicats CFTD et CGT de Toys'R'Us, entreprise placée en redressement judiciaire en juillet dernier, des licenciements devraient avoir lieu en France. **Les syndicats** : « *Sur les "1 167 salariés [de Toys'R'Us France, les licenciements] s'échelonnaient entre 200 et 250, en fonction des offres* ». Pour rappel, trois candidats à la reprise de Toys'R'Us ont déposé une offre « *globale* » au tribunal de commerce d'Evry.

[Retour au sommaire](#)

## LA VIE DES DEPARTEMENTS

### ● **Monoprix devra fermer une cinquantaine de magasins avant 21 heures à Paris**

Le 07/09/18, la cour d'appel de Paris a obligé les magasins Monoprix de Paris à fermer à 21h00, au lieu de minuit. C'est donc les horaires d'une cinquantaine de magasins que la firme va devoir modifier. 1 600 salariés sont concernés. Pour la cour d'appel, Monoprix ne

remplit pas toutes les conditions (notamment en ce qui concerne les contreparties aux salariés) pour bénéficier des dérogations au travail de nuit autorisées dans les ZTI (zones touristiques internationales). La direction de Monoprix veut se pourvoir en cassation.

<http://www.lefigaro.fr/societes/2018/09/11/20005-20180911ARTFIG00114-monoprix-devra-fermer-une-cinquantaine-de-magasins-avant-21-heures-a-paris.php>

(Source : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) du 11/09/2018, Olivia Détrouyat)

#### ● **Brexit : l'autorité bancaire européenne choisit La Défense**

Le 11/09/18, l'Autorité bancaire européenne (EBA) a annoncé que, suite au Brexit, elle allait quitter Londres pour venir s'installer à la Défense, dans la tour Europlazza. Le bail a été signé début août. La Défense entend bien tirer parti du Brexit pour s'imposer comme la nouvelle place forte économique européenne, au détriment de la City de Londres. **Patrick Devedjian**, patron de l'établissement public Paris-La Défense : « *L'arrivée de cette institution renforce encore davantage la position de Paris-La Défense comme véritable porte d'entrée internationale du Grand Paris* ».

[http://www.lepoint.fr/economie/brexit-l-autorite-bancaire-europeenne-choisit-la-defense-11-09-2018-2250276\\_28.php](http://www.lepoint.fr/economie/brexit-l-autorite-bancaire-europeenne-choisit-la-defense-11-09-2018-2250276_28.php)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 11/09/2018, AFP)

[Retour au sommaire](#)

**Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France.** En ligne tous les mardis  
Directeur de publication : Didier Malric  
Rédacteur en chef : Eric Tessier  
Contact : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)